Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Date de la convocation 14 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Secrétaire de séance :

Nadia DEBBAH

vingt et un novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean-Guy COLLURA, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Pascal PERRIN, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Angélique BENOIST

Représentés: Chantal TOUTTAIN représentée par Christophe DEPONT, Djamila COTTIN représentée par Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Joël LEFEBVRE

Objet: DE_061_2025 - Correction de l'écart des emprunts

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le tome I - X chapitre 3 de l'instruction M57,

Vu l'avis du CDL en date du 23 octobre 2025,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement,

Considérant que le CDL a identifié des écarts sur les mandats d'emprunts sur les années antérieures,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le rattrapage des emprunts ci-dessous

COMPTE	N° EMPRUNT	DATE	MONTANT A REGULARISER
1641	1388302	25/01/2016	0,01 €
1641	1388302		

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_061_2025-DE
A G E D I

1641	1388302	25/05/2016	0,01 €
1641	1388302	25/08/2016	0,01 €
1641	1388302	25/07/2017	0,01 €
	MANQUANT	**SOUS TOTAL**	**0,05 €**
1641	1388302	25/08/2020	104,61 €
	TROP PERCU	**SOUS TOTAL**	**104,61 €**
		TOTAL (trop perçu - manquant)	**104,56 €**

AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 de Saint-Clair-sur-Epte, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser l'écart de 104,56 €

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_061_2025-DE
A G E D I